

C.P. n° 202.01.00-00.00 RMMMG

Adaptation suite à : Indexation : 2 %

Validité : depuis le 01/09/2013

Age	%	Ancienneté après		
		0 mois	6 mois	1 an
16 ans	70	1.090,63	1.119,10	1.151,30
17 ans	76	1.184,11	1.215,02	1.249,98
18 ans	82	1.277,59	1.310,94	1.348,66
19 ans	88	1.371,08	1.406,86	1.447,34
20 ans	94	1.464,56	1.502,79	1.546,03
21 ans	100	1.558,04	1.598,71	
22 ans	100			1.644,71

Commentaire: Depuis le 1er avril 2013, le Conseil national du travail a fixé un revenu minimum mensuel moyen garanti pour les employés âgés de 18, 19 et 20 ans. Celui-ci est actuellement supérieur aux montants de la S.C.P. 202.01.00.

